Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260630-AMC29062026054-DE

MAIRIE D'YFFINIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
19/06/2026

L'an deux mille-vingt six
Le vingt-neuf juin à dix-neuf heures

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Nathan GUINARD, Maire,**

D/054/2-2/7.5

Etaient présents :
Nathan GUINARD, Pascale RIMAURO, Joël RIVALLAN, Kristell MORVAN, Baptiste CHAPALAIN-PIERRE, Véronique RAULT, Emmanuel DESLANDE, Peggy MADEC, Dominique LOQUIN, Bernadette GUEUNÉ, Laurent BOINAUD, Noëlle FAUCILLON, Ronan LOUBOUTIN, Nathalie BAZILLER, Frédéric LENOIR, Typhaine DOMALAIN-RICHOMME, Jonathan BOUETTE, Lucie GUERNION, Sylvain ANDRIEUX, Denis HAMAYON, Isabelle PLAZE, Christine LE MAU ANDRIEUX, Denis MARC, Céline BOUTRUCHE

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Valérie MEURIC procuration à Pascale RIMAURO
Emmanuelle CHEVANCE procuration à Joël RIVALLAN
Fabrice BOULIOU procuration à Emmanuel DESLANDE
Ludovic ANDRIEUX procuration à Dominique LOQUIN
Frédéric LE TIEC procuration à Céline BOUTRUCHE

Bernadette GUEUNÉ a été élue secrétaire

SUBVENTION FONCIÈRE À TERRES D'ARMOR HABITAT
PROJET DE CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
RUE DE LA VILLE NIZE
Annule et remplace la délibération D/039/3-2/7.5 du 18 mai 2026

Le financement des logements locatifs sociaux est assuré par l'opérateur social, Saint-Brieuc Armor Agglomération ainsi que la commune. Chacun intervient à hauteur d'un plafond défini en fonction de la catégorie de l'opération. Il appartient cependant à l'opérateur de la création de logements sociaux de se porter lui-même acquéreur du foncier.

Le bailleur social Terres d'Armor Habitat nous a récemment informé qu'il allait prochainement déposer le dossier de demande d'agrément pour la construction de 10 logements collectifs (dont 3 destinés aux seniors) sur les parcelles leur appartenant, situées 10 rue de la Ville Nize.

Ce dossier a déjà fait l'objet d'un agrément initial en 2020 portant sur 5 logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 5 logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration). Il est aujourd'hui modifié pour une répartition de 3 logements PLUS, 3 logements PLAI et 4 logements PLS (Prêt Locatif Social). Seuls les 4 logements PLS sont inscrits à la programmation 2026, l'agrément de 2020 sera actualisé lors de la livraison de l'opération de construction.

Afin de permettre à Terres d'Armor Habitat d'accomplir les démarches administratives nécessaires, et à la commune d'acter sa participation financière, il y a lieu de délibérer selon les dispositions du guide des aides de l'habitat de Saint-Brieuc Armor Agglomération, en vigueur au moment de la programmation initiale, soit 2020.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260630-AMC29062026054-DE

La Commune apporte son financement à Terres d'Armor Habitat, pour un montant total de 58 500 € :

- 10 000 € par logement dit "PLAI" (financé par un prêt locatif d'aide à l'intégration) : soit 10 000,00 x 3 unités = 30 000,00 € ;
- 9 500 € par logement dit "PLUS" (financé par un prêt locatif à usage social) : soit 9 500,00 x 3 unités = 28 500,00 €.

Les 4 logements dits « PLS » (financés par un prêt locatif social) ne bénéficieront pas de subvention, ceux-ci n'étant pas intégrés au dispositif d'aide à la production.

Aucun surplus de la charge foncière n'est à prévoir pour cette opération.

Considérant que la commune doit impérativement augmenter son parc de logements locatifs sociaux pour faire face aux exigences de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain et que les dépenses engagées sont déductibles de la taxe payée au titre de l'article 55 de ladite Loi ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ***DONNE son accord pour la construction en dent creuse de l'opération représentant 10 logements locatifs sociaux (3 PLUS, 3 PLAI et 4 PLS) sur le terrain situé 10 rue de Ville Nize, parcelle cadastrée section AC numéro 189, d'une surface totale de 888 m² ;***

- ***DÉCIDE de confier l'opération au bailleur social TERRES D'ARMOR HABITAT ;***

- ***CONFIRME l'inscription des 4 logements PLS de l'opération à la programmation 2026 de Saint Brieuc Armor Agglomération ;***

- ***DÉCIDE que la Commune apporte son financement au bailleur social TERRES D'ARMOR HABITAT, conformément au guide des aides à l'habitat 2020 de Saint Brieuc Armor Agglomération pour un montant total de 58 500 € (soit 10 000 €/logement PLAI et 9 500 €/logement PLUS), soit un montant équivalent à la participation de Saint Brieuc Armor Agglomération ;***

- ***AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents se rapportant à cette opération.***

Pour copie conforme,
Le Maire,
Nathan GUINARD

La secrétaire,
Bernadette GUEUNÉ